



# PENCRAN

infos

Juin 2025  
n° 238

## Edito du maire

Pendant le Conseil municipal du 26 mai dernier, nous avons voté les subventions aux associations pencranaises ou extérieures à la commune. Il est peut-être intéressant de rappeler notre façon de procéder.

La somme allouée n'est pas forcément en lien avec le nombre d'adhérents, même si cela rentre aussi en jeu, bien sûr. Chaque association nous fait une demande (pas de demandes, pas de subventions !) et très souvent réclame la même somme que l'année précédente ; somme qui sera acceptée (sauf cas exceptionnel qui ne s'est pas encore présenté).

Si l'association demande une augmentation, nous étudions les raisons invoquées, le bilan financier de l'association en question ainsi que l'impact sur notre propre budget (la somme prévue pour les subventions dans notre budget de fonctionnement). Nous décidons ensuite, après discussion et souvent débat contradictoire, d'accepter intégralement, partiellement ou de refuser cette augmentation.

En ce qui concerne les demandes des associations extérieures, la règle que nous avons fixée il y a maintenant plusieurs années est de proposer 10 euros par enfant mineur inscrit, si l'activité n'est pas proposée sur la commune. Là encore, nous n'étudions que les demandes faites dans les temps et dans les règles (un dossier de demande est disponible en

mairie).

La subvention exceptionnelle, comme son nom le suggère, n'est pas régulière mais dépend d'un événement particulier que nous souhaitons soutenir car il se déroule sur notre commune ou fait intervenir une association communale. Cette demande doit être associée à un bilan financier. Cette année nous soutenons financièrement la construction du char de Pencran pour le carnaval de 2026, la course de cyclo-cross qui se déroule à Keranna, l'Agrifête qui aura lieu en partie sur Pencran entre la Sofimat et le golf de St-Urbain et l'Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants, qui en lien avec la FNACA de Pencran souhaite réaliser une action sur notre commune (sous réserve que cette action ait bien lieu).

Enfin, nous participons aussi, très modestement au budget d'associations humanitaires, peu nombreuses mais avec des sommes qui ont un sens (100 € minimum) et essentiellement quand la demande est soutenue par un(e) habitant(e) de la commune.

Si un membre du conseil est membre du directoire de cette association (président, vice-président, trésorier, secrétaire), il ne participe pas au vote de cette délibération afin d'éviter les conflits d'intérêts.

Les sommes allouées, présentées dans le compte-rendu du Conseil municipal le sont donc en toute transparence.

Stéphane Hervoir, Maire

## Dans ce numéro

### LA MAIRIE COMMUNIQUE

- État civil Urbanisme
- Dates à retenir
- Inscriptions BreizhGo
- Offre d'emploi saisonnier
- Compte Rendu du Conseil Municipal du 26 mai

### ÉCOLE

- Classe des CE1 - CE2
- Visite au château de Kerjean
- Kermesse de l'APE

## VIE ASSOCIATIVE

- Les Amis de la Colline : visite au Youdig
- US Pencran : challenge de l'Ascension
- Les sentiers de Pencran : randonnée de Pentecôte
- APAF Comité des fêtes : fête du village

## DIVERS

- Camion MarSOINS
- Eau du Ponant

## Permanences des adjoints en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous  
Contactez le 02 98 85 04 42

Permanence du Maire les lundis de 16h30 à 17h30

## Contacts des services

**Mairie :** 02 98 85 04 42

Astreinte, en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61

Courriel : [mairie@pencran.fr](mailto:mairie@pencran.fr)



**Jardin d'Enfants :** 02 29 05 73 63

Courriel : [jardindenfants@pencran.fr](mailto:jardindenfants@pencran.fr)

**Centre de loisirs et garderie :** 09 60 54 23 03

Courriel : [alsh@pencran.fr](mailto:alsh@pencran.fr)

**Espace jeunesse :** 02 98 21 53 94

Courriel : [quentinjezequelmpt@gmail.com](mailto:quentinjezequelmpt@gmail.com)

**École Lucien Kerlann :** 02 98 85 31 94

Courriel : [ec.0290933G@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290933G@ac-rennes.fr)

## Horaires de la mairie

<b>lundi et mercredi :</b>	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
<b>mardi et jeudi :</b>	de 8h à 12h
<b>vendredi :</b>	de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
<b>le premier samedi du mois :</b>	de 9h à 12h
	<b>le 7 juin et le 5 juillet</b>

## Prochain Pencran Infos

Pour faire paraître une information ou une annonce dans le Pencran Infos, faites parvenir votre texte avant le **30 juin** en mairie ou par courriel à [pencran-infos@pencran.fr](mailto:pencran-infos@pencran.fr)

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## ETAT CIVIL

### Naissance

- Héloïse CHAUMEIL 30 avril 2025

### Mariages

- M. TOCQUER et Mme JONCOUR 9 mai 2025
- M. BIHANNIC et Mme CLOAREC 24 mai 2025
- M. LECLERC et Mme JESTIN 31 mai 2025

## URBANISME

### Déclarations préalables

- M. DERRIEN rue Tal ar Groaz abri de jardin
- M. CORDILLET rue du Morbic clôture

### Permis de construire

- M. et Mme ROY rue du Morbic maison individuelle
- CHALEIX COUVERTURE ZA de Gorrequer entropôt
- Mme MAISONNEUVE Kermalguen maison individuelle
- ARMORIQUE HABITAT rue du Morbic logements sociaux

## PENCRAN INFOS n° 238 - juin 2025 - [pencran-infos@pencran.fr](mailto:pencran-infos@pencran.fr)

- Directeur de publication : Stéphane Hervoir  
Secrétariat de rédaction : Annick Jaffrès et Jean-Pierre Le Bourdon  
Photos et illustrations : Mairie de Pencran et contributeurs  
Conception et mise en page : Commission Pencran infos  
Impression : Mairie de Pencran  
Tirage : 912 exemplaires

### Date à retenir :

- Rando des Sentiers de Pencran lundi 9 juin 14h Arvest
- Fête de la musique samedi 21 juin 17h Place du Bourg
- Fête du village/Feu de St Jean samedi 21 juin 23h Keranna
- Conseil municipal lundi 7 juillet 18h30 Mairie
- Fête Nationale lundi 14 juillet

## Recensement des jeunes

Les jeunes nés en juin 2009 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs **16 ans** et dans les 3 mois.

Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

## Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

### PENCRAN EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE

Avec l'appli



Gratuit et 100% anonyme  
Téléchargez l'application sur  
votre smartphone sans tarder

## Horaires des déchèteries de

### Daoulas et de Plouédern

du lundi au samedi hors jours fériés

- du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre  
de 9h à 12h et de 14h à 19h

## Transport scolaire 2025/2026

Les inscriptions pour le transport (car et train) de la prochaine année scolaire sont ouvertes depuis le 2 juin sur le site [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)

Vous avez jusqu'au **jeudi 17 juillet** pour vous enregistrer sur le site internet.

**Attention ! Au delà de cette date, majoration de 40 € par famille.**

La Région Bretagne a mis en place sur son site BreizhGo.bzh une foire aux questions permettant de trouver des réponses aux principales interrogations des familles concernant l'inscription scolaire. Elles peuvent également contacter la centrale d'appel du lundi au samedi de 8h à 20h au **02 99 300 300** (prix d'un appel local).

## Offre d'emploi saisonnier espaces verts

La Municipalité recherche un saisonnier (H/F) pour l'entretien de ses espaces verts (tonte, débroussaillage, désherbage et divers travaux).

Poste à temps complet du 1<sup>er</sup> au 31 juillet.

Permis B obligatoire.

Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à adresser à la Mairie pour le **16 juin**,

par mail [servicetechniquespencran.fr](mailto:servicetechniquespencran.fr) ou [rh@pencran.fr](mailto:rh@pencran.fr)

ou par courrier : M. Le Maire, place de la Mairie 29800 PENCRAN



## Transport scolaire BREIZHGO

Inscrivez-vous en ligne sur [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)

à compter du 2 juin 2025

Simple & rapide



→ Au-delà du 17 juillet 2025, une majoration de 40 € par famille pour inscription tardive sera appliquée.

→ Photo d'identité obligatoire.

### RENSEIGNEMENTS

[www.breizhgo.bzh/transports-scolaires](http://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires)

**02 99 300 300** (prix d'un appel local)

Du lundi au samedi de 8h à 20h

Email : [antennedequimper.transports@bretagne.bzh](mailto:antennedequimper.transports@bretagne.bzh)

## Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai

14 conseillers présents, 3 excusés ont donné pouvoir

### Attribution des subventions aux associations

ASSOCIATIONS	Subventions 2025
USP	1 850 €
ALP Tennis de Table	400 €
Gym Club	500 €
APE	2 000 €
Projet école	450 €
Les Amis de la Colline	400 €
Association Pencran Animations Festivités	1 000 €
Les Sentiers de Pencran	1 000 €
Association de chasse "La Pencranaise"	350 €
Association de chasse "La Paysanne"	350 €
FNACA - anciens combattants	150 €
Pencran Patrimoine	300 €
La Compagnie des Doudous	300 €
La Bonne Altitude	400 €
Majunga	200 €
Elorn Handball	170 €
Etoile Cycliste de Landerneau	30 €
Union Rugbystique de Landerneau	100 €
Ti Ar Vro	300 €
ADMR	150 €
Secours Catholique	100 €
ADAPEI	100 €
Etoile Cycliste de Landerneau	800 €
Jeunes agriculteurs - Agrifête (exceptionnelle)	500 €
Ammac (exceptionnelle et sous réserve)	150 €
APAF carnaval (exceptionnelle)	1 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 050 €</b>

Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Amar HEDDADI, James TESSON ne prennent pas part au vote, étant parties prenantes dans une des associations précitées.

### Demande de subventions dans le cadre du Fonds Départemental de Sécurité Routière

Le projet proposé à la demande de subvention est celui qui consiste à sécuriser les enfants qui attendent le bus scolaire à Keroullé et la sécurisation des rues Xavier Grall et Anatole Le Braz.

Le montant des travaux s'élève à 114 870 HT environ.

### Frais de fonctionnement de l'école Lucien Kerlann

Le Conseil municipal fixe le montant de la participation aux frais de fonctionnement aux communes de résidence pour les élèves scolarisés à l'école Lucien Kerlann de Pencran.

Pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Enfant de maternelle : 1 796,18 €

- Enfant en élémentaire : 475,65 €

Ces montants correspondent à la déclaration annuelle à l'inspection d'Académie déterminant le coût de scolarisation d'un enfant à l'école primaire.

### Renouvellement de la convention avec le RASED

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Conseil Municipal participe financièrement au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) sur le territoire de la circonscription de Landerneau. La convention actuelle signée en 2022 pour une durée de trois ans arrive à échéance. Chaque collectivité est donc invitée à statuer en conseil municipal pour son renouvellement pour une durée de 2 ans.

### Acquisition de terrains

La commune de Pencran souhaite réaliser une voie douce entre le lotissement de Keroullé et la route de Keranhoat.

A cet effet, il est nécessaire de faire l'acquisition de deux terrains. La parcelle cadastrée section A n° 3383, située 19 route de Keranhoat, d'une surface de 644 m<sup>2</sup> est acquise pour un prix de 6 000 €. Les frais de notaire s'élèvent à 950 €.

La parcelle cadastrée section A n° 1156, située au lieudit Keroullé, d'une surface de 1096 m<sup>2</sup> est acquise pour un prix de 10 000 €. Les frais de notaire s'élèvent à 1 350 €.

### Rénovation de l'éclairage public de la VCI

Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de rénovation de l'éclairage public de la commune, il est prévu en 2025 de rénover 17 mâts et lanternes et 5 lanternes seules. Pour la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Pencran afin de fixer le montant qui sera versé par la commune. Le montant global des travaux étant de 47 000 €, le financement du SDEF sera de 18 150 € et le reste à charge de la commune de 28 850 €.

### Adoption du nouveau règlement du Jardin d'Enfants, de la cantine et de la garderie

Le règlement intérieur du Jardin d'Enfants nécessite quelques modifications afin de s'adapter aux demandes de la CAF. Ces changements concernent notamment les conditions d'admission, la participation financière des familles et les modalités de facturation.

Le règlement de la garderie et de la cantine nécessite aussi quelques modifications. Elles concernent notamment les modalités d'admission, l'annulation des repas à la cantine, le respect des horaires et les décharges de responsabilité à la garderie.

## Classe des CE1 - CE2 de Carine Bonhumeau



**Debout de gauche à droite, en partant du fond :**

Christine ABALAIN (AESH), Margaux JEZEQUEL, Sélène BERRIET, Héroïse PIGNON, Gabin HILLION, Siya GUILLAUME, Mélià CREACH, Margaux STEPHAN, Pablo LOAEC,

**Rang du milieu :** Victoire SENE,

Théo ABHERVE-GUEGUEN, Maeline ZEGHLACHE, Carine BONHUMEAU (enseignante)

**Devant :** Kenzo ROCHON-JAFFRE, Daymon GUIDEZ, Paul GRECH, Awena PETTON, Arthur KERAVAL, Esteban PAVY, Lisa JAFFRES, Malo KERIVIN, Emma LE BIHAN, Jade ALGOET, Yvanie GESLIN

## Visite au château de Kerjean



Vendredi 23 mai, les classes de Grande Section et de Cours Préparatoire ont visité le château de Kerjean à St-Vougay, afin de découvrir la vie dans un château à la Renaissance.

Une sortie intégralement financée par l'APE de l'école Lucien Kerlann.

Les élèves ont participé (soit le matin, soit l'après-midi) à des ateliers par groupes pour découvrir comment vivaient les habitants du château de Kerjean. Ils ont dû utiliser tous leurs sens au gré des ateliers animés par les parents accompagnateurs. Dans la cuisine, ils ont ainsi goûté du pain d'épices, de la confiture de coings, senti de la cannelle, etc. Ils ont pu ainsi faire des comparaisons avec leur quotidien.

Après un pique-nique au grand-air, les GS se sont rendus à leur tour au verger pour participer à des ateliers sur le thème des fruits et légumes avant une mémorable course à dos de cheval... de bois.



## Kermesse de l'école

La kermesse du **samedi 17 mai** a tenu toutes ses promesses. Les familles ont pu assister au spectacle préparé par les enseignantes et les élèves et participer aux nombreux jeux proposés.





## Les Sentiers de Pencran

**Lundi 9 juin**, les Sentiers de Pencran organisent leur randonnée de Pentecôte, l'occasion de parcourir les sentiers que l'association entretient toute l'année pour le confort et le plaisir des marcheurs.

3 circuits de différentes longueurs sont proposés pour que chacun puisse trouver chaussure (de randonnée !) à son pied.

Inscriptions (5 euros) à partir de 13h30 à l'Arvest.

Départs groupés et encadrés à 14h.

Comme chaque année, à l'issue de la marche, une collation est offerte aux participants.

## RANDONNÉE DE PENTECÔTE



## APAF comité des fêtes

### Rassemblement de Schtroumpfs à Landerneau

L'APAF avait donné rendez-vous aux Schtroumpfs Pencranais avant une descente en groupe à Landerneau le **17 mai**. Du fait de la kermesse de l'école au même moment, l'affluence s'est trouvée un peu amoindrie mais finalement une vingtaine de participants motivés ont pu apporter leur contribution au nouveau record du Monde dont la marque a été portée à 3076 petits bonhommes bleus.



### Assemblée Générale de l'APAF

L'assemblée générale de l'APAF s'est déroulée le **vendredi 23 mai** salle Sterenn.

A cette occasion, le Président Jérôme Crenn a fait le bilan d'une année 2024 très active et a souligné l'investissement important des membres du bureau et des bénévoles permettant d'assurer le succès des événements organisés par l'APAF (Carnaval de la lune étoilée, fête du village, 5<sup>e</sup> édition du Trail, le Téléthon). Le résultat financier de l'exercice achevé est bénéficiaire et va permettre en partie de financer les activités à venir, dont notamment des travaux d'entretien du char qui seront réalisés avant la prochaine édition du carnaval 2026.

Nous remercions également la commune pour son soutien continu.

L'effectif des membres reste stable. Toutefois, afin de toujours proposer des évolutions ou des nouveautés, le bureau rappelle qu'il cherche des bénévoles. Nous rappelons que notre association est ouverte à tous, sans condition ni distinction. Nous accueillons de nouveaux membres tout au long de l'année. N'hésitez pas à nous contacter sur les événements ou par mail : [asso.paf29800@gmail.com](mailto:asso.paf29800@gmail.com)

### Fête du village

**Samedi 21 juin**, l'APAF et le DEUS'TA s'associent pour proposer une édition 2025 de la Fête du Village avec une nouvelle formule.

L'événement se déroulera sur deux sites (place du bourg et parking de Keranna) avec au menu :

- une scène ouverte à partir de 16h devant le bar, avec restauration sur place à partir de 19h.
- un concours de pétanque sera proposé pour ceux qui le souhaitent à Keranna vers 19h.
- le traditionnel feu de la Saint-Jean sera allumé à 23h au parking de Keranna.
- le Deus'ta vous propose ensuite de prolonger la soirée dans une ambiance musicale sur la place de l'église avec JB Hot Blues Trio (Blues Rock) et Last Minute (reprises Rock'n'Folk)

Venez nombreux ! Entrée gratuite !

**FÊTE DU VILLAGE**  
**LE 21 JUIN**  
**À PENCRAAN**

À PARTIR 16H

**SUR LA PLACE DU BOURG :**

- Concert au DEUS'TA
- Restauration Merguez - Saucisses - Frites

À PARTIR DE 19H

**AU PARKING DE KERANNA:**

- Tournoi de pétanque
- Buvette
- Feu de la Saint Jean

A PARTIR DE 23H

Comité des fêtes  
Association Pencran  
Animation & Fœderité